

## FEUILLET HEBDOMADAIRE (Page 1)

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

www.hessedvedavid.com



N°85

PARACHAT TOLDOT (Béréchit Ch. 25:19 – Ch. 28:9)

4 Kislev 5770 / 21 Novembre



Entrée (St Brice) : 16h46



Sortie (St Brice) : 17h57

### Question



Ceci est une histoire vraie. Il y avait deux frères : l'aîné, Réouven, était une personne pas très honnête, et l'autre, Chimon, était honnête et Tsadik. Réouven vola un jour une pierre précieuse qui appartenait à Chimon et il la confia à leur père. Lorsque le père devint vieux et perdit la vue, Chimon se présenta devant son père, changea sa voix et prit la voix de son frère Réouven, demandant à son père de lui rendre la pierre qu'il lui avait confiée. Lorsque le père lui demanda s'il était bien Réouven, il répondit par l'affirmative. Chimon avait-il le droit de faire cela ?

### Réponse

Rav Zilberstein répond ainsi.



On pourrait penser, à la lecture de la Paracha Toldot, et à l'image de Yaacov Avinou, qu'il serait permis de faire cela. En effet, lorsque Its'hak demanda à Yaacov s'il était l'aîné, Essav, il répondit par l'affirmative. Toutefois, le 'Hazon Ich (Emouna oubita'hon Perek 4) dit que l'on ne peut pas apprendre de ce qu'a fait Yaacov, car il ne l'a fait que parce qu'il avait Roua'h haKodech, l'esprit prophétique, lui a dit de faire cela. Cela signifie que sinon, il est interdit de faire cela.

Cependant, de l'histoire suivante rapportée dans la Guémara Yoma 83b, il semble que cela soit permis. Rabbi Meïr, Rabbi Yéhouda et Rabbi Yossi voyageaient ensemble. Rabbi Meïr avait l'habitude de chercher la signification des noms propres, contrairement à ses compagnons. Comme ils arrivaient à une auberge, ils demandèrent à l'hôte : « Quel est ton nom ? » « Kidor », répondit-il.

Ce nom me fait augurer que c'est un méchant homme, dit Rabbi Meïr à ses compagnons, car il est écrit : « Car (Ki) c'est une génération (Dor) perverse (Deut. 32. 20).

Rabbi Yéhouda et Rabbi Yossi confièrent leur bourse à l'hôte (pour le Chabbat), mais Rabbi Meïr s'en abstint. Il mit la sienne dans une cruche et alla l'enterrer devant la tombe du père de cet homme, près de sa tête. La nuit, l'hôte eut un rêve, son père lui apparut et lui dit : « Viens prendre cette bourse qui se trouve près de ma tête. » Le lendemain, l'homme vint voir Rabbi Meïr au moment où il se levait et lui raconta ce qu'il avait rêvé. « Ce qu'on rêve la veille de Chabbat n'a aucune signification », lui assura Rabbi Meïr.

## FEUILLET HEBDOMADAIRE (Page 2)

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

www.hessedvedavid.com



N°85

PARACHAT TOLDOT (Béréchit Ch. 25:19 – Ch. 28:9)

4 Kislev 5770 / 21 Novembre



Entrée (St Brice) : 16h46



Sortie (St Brice) : 17h57

### Réponse (suite)

Cependant, il surveilla tout le jour le lieu où il avait caché sa bourse et le soir venu, il l'en retira. Le lendemain, lorsque Rabbi Yéhouda et Rabbi Yossi demandèrent à l'hôte de leur les bourses, il leur répondit : « Vous ne m'avez rien confié de tel. »

« Pourquoi ne prêtez-vous aucune attention aux noms des gens ? » leur dit Rabbi Meïr.

« Et toi, pourquoi ne nous as-tu pas avertis ? » demandèrent les deux rabbis.

« Tout ce que je pouvais vous dire, c'est que je craignais que son nom ne révèle sa méchanceté, mais comment pouvais-je le dire avec certitude ? »

Les trois Rabbis entraînent l'hôte dans une taverne et ils le saoulèrent. Ils remarquèrent qu'il avait des lentilles sur sa barbe. Ils allèrent chez sa femme en lui demandant de sa part de leur rendre leurs bourses. Ils précisèrent qu'il leur avait dit qu'il avait mangé des lentilles et c'est ainsi qu'ils récupèrent leurs bourses.

Lorsque l'homme revint chez lui, furieux de découvrir ce qui s'était passé, il tua sa femme. Rabbi Yéhouda et Rabbi Yossi finirent par croire en la signification des noms.

On voit donc que les Tannaïm de la Michna ont changé leur langage pour récupérer leur bien des mains d'un voleur. Rav Zilberstein conclut qu'il est permis de faire ce qu'a fait Chimon.

### Ancienne devinette

Deux morceaux de viande, identiques, sont cuits avec du lait de vache, chacun dans un récipient distinct. Il est permis de tirer profit de l'un en le vendant, mais pas l'autre. Pourquoi ?

### Réponse

Il est interdit de consommer le mélange de lait et de viande, mais il aussi interdit d'en tirer profit. Cependant, lorsque le lait est extrait du pis d'une vache déjà morte, et non pas trait d'une vache vivante, la consommation du mélange reste interdite, mais on peut en tirant profit en le vendant.

### Nouvelle devinette

Pourquoi observe-t-on plus de conversions au judaïsme parmi les descendants de Essav que parmi ceux d'Ichmaël ?